



Un projet qui exclut les 512 salariés de la SAD !

Une réunion paritaire groupe s'est tenue, hier midi, durant laquelle le président de la Coopérative des Quotidiens (CDQ), Louis DREYFUS, a annoncé aux organisations syndicales qu'aucun projet pour une reprise de Presstalis n'a été entériné par les magazines. Pour l'heure, seule la CDQ a proposé au tribunal de commerce une offre de reprise pour Presstalis ce mardi matin.

Cette proposition est limitée à la seule reprise d'une partie des emplois du siège et du centre de Bobigny (225 emplois conservés sur les 400 emplois actuels) et une activité très réduite, puisque Prisma et Reworld Media ont déjà affirmé ne pas vouloir participer à la création de la nouvelle société qui remplacera Presstalis.

Cette position des deux principaux groupes de magazines fait inévitablement planer un doute sur la viabilité économique à terme de cette offre. En effet, dans un secteur où la baisse de la vente au numéro est continue, se passer de mutualisation des flux est irresponsable.

Pour la SAD, filiale à 100 % de Presstalis regroupant les dépôts des principales villes de province, alors même que les flux des quotidiens et des magazines des deux messageries sont traités par les dépôts, aucune offre de reprise n'est envisagée.

Cet abandon par les éditeurs de la filiale de Presstalis pourrait conduire à sa liquidation, les dépôts privés auraient alors tout loisir de se servir sur les ruines de SAD reprenant l'activité et laissant les 512 salariés venir grossir les chiffres de Pôle Emploi.

Cette hypothèse a été malheureusement confirmée, lors de l'audience au tribunal de commerce de Paris qui s'est tenue ce jour. Faute de financement de la filiale SAD par sa maison mère Presstalis – elle, soutenue par l'État – le président du tribunal a mis en délibéré au vendredi 15 mai la demande de la direction de Presstalis de liquidation immédiate de la SAD sans continuité de l'activité.

Quelle reconnaissance pour ceux qualifiés par le président Macron « de deuxième ligne » et dont l'activité était considérée comme essentielle pendant la période de confinement, ceux qui ont continué, malgré la crise sanitaire et le manque de moyens de protection, à assurer la distribution de la presse ! Aujourd'hui les éditeurs, avec l'aval du gouvernement, décident de les liquider.

.../...

Pour toutes ces raisons, notre organisation syndicale ne peut cautionner un projet imparfait excluant une partie des salariés du Groupe Presstalis. Un projet qui fragilisera la presse quotidienne et celle d'information politique et générale ; et de fait, la diffusion des idées sur tous les territoires, donc le pluralisme.

Ce gouvernement qui, en pleine crise du Covid-19, assurait qu'il mettrait tout en œuvre pour ne pas ajouter à la crise sanitaire une crise sociale s'apprête à faire l'inverse sur le dossier Presstalis.

Il se dit prêt à indemniser ceux qui sont pourtant à l'origine de la faillite de l'entreprise. Les éditeurs, dont certains sont adossés à des groupes puissants détenus par des milliardaires, vont percevoir plusieurs dizaines de millions et, en sus, se verront exonérés de toutes conséquences sociales, d'une part, puisque les licenciements des salariés seront réglés par les AGS et financières, d'autre part, puisque, si l'on en croit *Marianne*, « les pratiques opaques seraient sauvées aussi ».

Le SGLCE-CGT a été un interlocuteur responsable sur ce dossier, pendant que les éditeurs tergiversaient. Il a proposé à la direction de Presstalis des réorganisations permettant de concilier les évolutions de l'activité et des niveaux d'effectifs nécessaires au maintien des missions essentielles du groupe au service des éditeurs.

Ce compromis socialement acceptable dans l'intérêt des salariés et du système de distribution pluraliste était en passe d'être atteint ce week-end. Mais face à l'irresponsabilité des éditeurs incapables de s'entendre (ou faisant mine de), face au dogmatisme du gouvernement qui bloque sur un chiffre sans autre argument, c'est l'ensemble de la filière qui est ce soir en crise.

Le SGLCE-CGT prend acte de ce refus des éditeurs et du gouvernement de s'en sortir par le haut avec un accord global et de préférer les aléas d'une procédure juridique non maîtrisée au tribunal de commerce.

En conséquence, le SGLCE-CGT a appelé ses mandants à refuser le démantèlement et la liquidation du Groupe Presstalis. Les salariés de la SAD se sont mobilisés cette nuit empêchant la distribution des quotidiens nationaux partout en province et celle des magazines dans les principales villes du pays. Ils ont rendu une petite visite au dépositaire Alliance de Valence, candidat à la reprise d'une partie de leur activité. **Le SGLCE-CGT appelle pour demain à une non-parution des quotidiens nationaux datés 13 mai pour ceux de nuit et 14 pour celui de jour.**

Le Groupe Presstalis, dont les SAD sont partie intégrante, doit vivre pour le pluralisme et pour l'emploi des salariés !

Paris, le 12 mai 2020